INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

LE 13 NOVEMBRE 2017

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce treizième jour de novembre de l'an deux mil dix-sept, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Denis Gamache
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau
M. Nicolas Lacasse Mme Manon Deslauriers

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

-M. Claude Perreault souhaite la bienvenue, mentionne ses objectifs et demande la diligence de tous pour ce mandat accordé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 2 et 3 octobre 2017 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'OCTOBRE 2017

Secteur d'activités	Budget 2017	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	283 454 $	15 288 $	234 655 $	48 799 $
Sécurité publique	209 017 $	55 330 $	172 600 $	36 417 $
Transport routier	533 701 $	15 987 $	381 349 $	152 352 $
Hygiène du milieu	241 522 $	41 799 $	182 103 $	59 419 $
Industrie & Commerce	61 758 $	0 $	63 400 $	- 1 642 $
Loisirs et culture	102 715 $	5 665 $	71 127 $	31 588 $
Frais de financement	74 010 $	0 $	47 918 $	26 092 $
Remb. en capital	275 721 $	0 $	126 698 $	149 023 $
Investissements prévus	168 102 $	0 $	65 604 $	102 498 $
Total dépenses	1 950 000 $	134 069 $	1 345 454 $	604 546 $
Revenus	**1 950 000 $**		**1 958 264 $**	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.
*****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.***

CORRESPONDANCE

- Un montant de 645$ nous a été remis par le *Cercle de Fermières* en geste de gratitude pour services rendus. Ce montant nous est offert en compensation de l'achat et le transport d'eau.
- Don de 400$ nous a été remis par la *Pétanque extérieure* en compensation de l'entretien des terrains.
- La MRC de La Nouvelle-Beauce retourne aux municipalités locales une somme de 234 156,60$ reçue de Recyc-Québec. Ce montant est réparti au prorata des matières résiduelles recyclées dans chaque municipalité pour 2016, la part de notre municipalité est de 7 376,60$

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- Invitation à tous afin d'assister à l'assemblée générale annuelle du Centre médical de La Nouvelle-Beauce le 15 novembre prochain à 20h00 qui se tiendra, cette année, à la salle municipale de St-Bernard.
- Invitation du Syndicat de l'UPA et la Chambre de commerce pour un 5 à 7 convivial qui se tiendra le 29 novembre à 17h au Resto-Pub de Sainte-Marie, la présentation portera sur le portrait de l'agriculture.
- Prix hommage bénévolat-Québec 2018 - une belle façon de souligner l'apport exceptionnel d'une personne bénévole ou d'un organisme de notre milieu. Un appel est lancé pour nous donner des suggestions.
- Demande de la Fabrique pour l'achat d'un espace publicitaire au coût de 100$ dans le feuillet paroissial. ***Demande acceptée***

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'octobre.
CPTAQ : aucun dossier

***Note** : La loi numéro 122 est venue abolir l'obligation qui était faite au maire de faire un rapport de la situation financière par le discours du maire.*

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Le maire ainsi que les conseillers Denis Gamache, Brigitte Brochu, Nicolas Lacasse, Manon Deslauriers et Émile Nadeau ont déposé leurs déclarations d'intérêts.

164-11-2017 DÉROGATION MINEURE/ LOUIS-ANDRÉ ROYER

ATTENDU QUE M. Louis-André Royer désire procéder à la construction d'un garage résidentiel dans la zone VIL-10 situé au 205-8 route 275.

ATTENDU QUE la superficie et les dimensions du garage sont supérieures aux normes en vigueur;

ATTENDU QUE ce bâtiment est en zone déstructurée, éloigné de la route principale et en terrain boisé qui a pour effet qu'il n'est pas apparent au voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de M. Louis-André Royer.

165-11-2017 AUTORISATION DE SIGNATURES POUR TOUS LES DOCUMENTS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Perreault et Mme Nicole Chabot, respectivement maire et directrice générale / secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marguerite tous les documents: chèques, emprunts, documents légaux et autres se rapportant à la municipalité.

166-11-2017 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Sur la proposition de Denis Gamache et résolu unanimement Brigitte Brochu est nommée à titre de substitut du maire de cette municipalité pour une période de six mois lorsque le maire ne peut être présent.

167-11-2017 NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil peut nommer un substitut du maire pour siéger à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut y siéger;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la MRC de La Nouvelle-Beauce doit avoir en sa possession, une copie de la déclaration d'intérêts pécuniaires à jour du maire et du substitut afin que ceux-ci puissent siéger à la MRC;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité :

De nommer le conseiller Émile Nadeau à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Cette nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2018.

D'autoriser la transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce des déclarations d'intérêts pécuniaires à jour du maire et de son substitut.

168-11-2017 AVIS DE MOTION POUR UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Monsieur le conseiller Denis Gamache donne avis de motion, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adopter un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

169-11-2017 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'ÉTHIQUE

Monsieur le conseiller Nicolas Lacasse présente un projet de règlement sur l'éthique et la déontologie des élus.

Ce projet de règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique révisé suite à une élection générale tel que stipulé par l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie, qu'il y ait ou non des modifications.

170-11-2017 FORMATION SUR LE COMPORTEMENT À L'ÉTHIQUE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

ATTENDU QUE selon l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation.

ATTENDU QU'une formation sur l'éthique sera offerte à la MRC de La Nouvelle-Beauce le samedi 27 janvier prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que les trois nouveaux élus soient inscrits à cette formation pour un coût approximatif de 510$.

171-11-2017 PERFECTIONNEMENT CONCERNANT LA LOI 122

ATTENDU QUE la Loi 122 adoptée le 16 juin 2017 apporte des impacts importants concernant les pouvoirs des municipalités;

ATTENDU QU'il nous faut considérer l'ampleur des changements découlant de cette loi tant en matière de fiscalité, de finances municipales et de développement économique;

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation de deux jours qu'il nous est suggéré de suivre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'accepter que la directrice générale s'inscrive à cette formation qui se tiendra à Québec les 17 et 18 janvier prochain au coût de 522$.

172-11-2017 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le premier lundi de chaque mois, sauf pour les mois de janvier, juillet et septembre où ce sera le deuxième lundi. Les séances débuteront à 19h30.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — IV-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

- 8 janvier (2e lundi)
- 5 mars
- 7 mai
- 9 juillet (2e lundi)
- 10 septembre (2e lundi)
- 5 novembre
- 5 février
- 2 avril
- 4 juin
- 6 août
- 1er octobre
- 3 décembre

173-11-2017 **ENGAGEMENT D'UN PREMIER RÉPONDANT**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que suite à la recommandation du directeur incendie, M. Gino Lagueux soit engagé comme premier répondant et que le conseil autorise la formation nécessaire pour exercer ses nouvelles fonctions.

BÂTIMENT DE LA CAISSE

Suite aux plans déposés par M. François Langevin de Desjardins pour le réaménagement du bâtiment de la Caisse, il est suggéré d'aller visiter des bureaux administratifs réaménagés suite à une semblable transaction.

***M. Perreault, M. Nadeau, M Gamache et la directrice générale planifieront une visite et un compte-rendu sera déposé au prochain conseil.*

DIVERS

- Avis d'infraction en lien avec le règlement sur la qualité de vie/délai prolongé jusqu'au 30 juin 2018.
- Suivi des travaux des routes 216-275; les travaux de pavage pour les amorces de rues seront effectués ce mercredi.

Période de questions

La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

174-11-2017 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h20.

Claude Perreault, maire

Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière